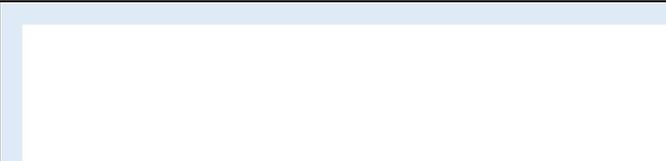




SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE

POULAILLER URBAIN GARDE DE POULES À DOMICILE

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR					
Prénom		Nom			
Adresse				Code postal	
Ville			N° Téléphone		
Courriel @			N° Cellulaire		
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire					
2 EMPLACEMENT DU POULAILLER URBAIN					
Adresse			N° de lot (cadastre du Québec)		
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3 DESCRIPTION DU POULAILLER URBAIN					
NOMBRE DE POULES	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	
DIMENSIONS DU POULAILLER (BÂTIMENT) :	Dimensions : X	Superficie totale : M ²	Hauteur : M		
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT :	<input type="checkbox"/> Vinyle	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Autre :		
REVÊTEMENT TOITURE :	<input type="checkbox"/> Bardeaux d'asphalte	<input type="checkbox"/> Tôle	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Autre :	
DIMENSIONS DE L'ENCLOS :	Dimensions : X	Superficie totale : M ²	Hauteur : M		
MATÉRIAUX DE L'ENCLOS :	<input type="checkbox"/> Métal (BROCHE)	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> PVC	<input type="checkbox"/> Autre :	
AUTRES DÉTAILS :					
DATES DES TRAVAUX :	Début :	Fin :	Estimation des coûts des travaux		\$
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX					
<input type="checkbox"/> L'ENTREPRENEUR (si coché, remplir la section ci-dessous)			<input type="checkbox"/> LE PROPRIÉTAIRE		
Nom de l'entreprise			N° de licence RBQ		
Adresse			Code postal		
Courriel @			N° Téléphone de l'entreprise		
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR					
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.			 SIGNATURE DU DEMANDEUR		
Date de la demande	Jour / Mois / Année				

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Un croquis à l'échelle du poulailler et de l'enclos** permettant une parfaite compréhension du projet
 - ✓ Illustrer les élévations du bâtiment et de l'enclos
 - ✓ Indiquer les hauteurs, les dimensions, la superficie totale et les matériaux utilisés pour le poulailler et l'enclos
- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre
 - ✓ La localisation projetée du poulailler et de l'enclos incluant ses dimensions, les marges d'implantation avec les lignes de lot, la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, d'un milieu humide et d'une installation de prélèvement d'eau
- Un plan d'aménagement du terrain**
 - ✓ Les arbres qui seront à abattre pour l'implantation du poulailler et de l'enclos et ceux à conserver
 - ✓ Les clôtures, les haies, les murets et les murs de soutènement existants ou projetés

DISPOSITIONS GÉNÉRALES À RESPECTER

Les dispositions suivantes s'appliquent aux poulaillers urbains, soit la garde de poules à domicile. L'usage est considéré comme un usage accessoire à un usage principal aux conditions générales suivantes :

- a) L'usage poulailler est autorisé à titre d'usage accessoire à un usage résidentiel ou un usage mixte (résidentiel et commercial), lorsque l'usage principal est autorisé au présent règlement et exercé sur le terrain ;
- b) L'usage poulailler est autorisé sur un terrain d'une superficie minimale de 450 mètres carrés ;
- c) L'élevage d'animaux de ferme est uniquement autorisé pour les fins d'utilité ou d'agrément de l'usage résidentiel, ce qui exclut toutes fins commerciales (incluant la vente, la pension et la transformation) ;
- d) La vente d'œufs provenant des poules est interdite ;
- e) Un (1) seul poulailler (bâtiment et enclos) par bâtiment principal est autorisé ;
- f) Le nombre de poules permises est limité à cinq (5). Les coqs sont interdits ;
- g) Entre 7 h et 22 h, les poules peuvent être laissées en liberté sur un terrain entièrement clôturé ;
- h) Dans le cas où l'activité de garde de poules cesse définitivement, le poulailler et son enclos doivent être démantelés et les lieux doivent être remis en état dans les six (6) mois suivant la fin de l'activité.

FRAIS D'ÉTUDE

Poulailler urbain	30,00 \$
Renouvellement	50,00\$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis.